



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 11 février 2022 DELIBERATION

Rapporteur : M. Sami BOURI

Secrétaire de séance : Madame Anne SAOUTER

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE,
Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE,
M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Iñaki ECHANIZ,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE,
M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

Etaient absent-e-s :

- M. Jean-Luc MARLE
- Mme Laurence DUPRIEZ

11 - CONVENTION TYPE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX SCOLAIRES (LYCEE DU IV SEPTEMBRE 1870)

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les équipes du Lycée professionnel agricole sont autorisées à occuper, sous le régime de l'utilisation des locaux scolaires, à titre précaire et révocable, les espaces, locaux et voies d'accès suivants :

- Locaux techniques du Lycée Professionnel du 4 Septembre 1870 : local entretien du linge ; local technique de manutention (chambre + lit médicalisé + soulève malade + mannequin), local technique de cuisine et salle de conditionnement

Nb : Les périodes ou les jours ou les heures d'utilisation seront convenus directement entre l'établissement d'accueil et les organisateurs.

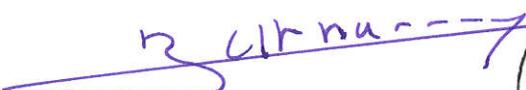
Oui cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention type d'occupation temporaire de locaux scolaires.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 11 février 2022.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 17/02/2022


Bernard UTHURRY

